

CHARTRE QUALITÉ

Principes et critères relatifs aux salons post-bac

IDÉO, le service public régional d'information et d'aide à l'orientation dont la responsabilité est confiée aux conseils régionaux depuis la loi du 5 mars 2014, a pour objet *« de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète, objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. »*

Dans son article 18, la loi du 5 septembre 2018 *« Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »* confie aux Régions une nouvelle responsabilité en matière *« d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires »*.

L'enjeu est ainsi de permettre à tout un chacun, quelle que soit sa situation (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés ...), d'exercer son droit à l'orientation, tout au long de la vie. Or, l'accès à des informations fiables, actualisées et personnalisées participe à une orientation réussie.

Les salons post-bac ont pour objectif **d'apporter aux publics une information sur les formations de l'enseignement supérieur et l'environnement économique**. Ils répondent ainsi à l'enjeu d'élévation du niveau de qualification des publics et notamment des jeunes. Ils sont un levier parmi d'autres dans la construction du parcours scolaire et professionnel.

Dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, les membres du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles se sont ainsi accordés sur des principes et critères qualité auxquels doivent répondre les salons post-bac.

Une étape dans la construction du parcours scolaire et professionnel, dans le cadre d'une démarche éducative

Ces salons post-bac doivent être organisés comme un moment, une étape du parcours d'orientation scolaire et professionnel de la personne, dans une démarche éducative. Des clés doivent lui être données pour poursuivre sa réflexion.

C'est également un moment de confrontation des points de vue qui doit élargir le champ des possibles pour les publics.

Pour ce faire, l'événement doit s'inscrire dans le cadre du service public régional d'information et d'aide à l'orientation en favorisant le relais vers les membres IDÉO, par la mise en œuvre d'un espace IDÉO réunissant, dans un même lieu du salon, les acteurs locaux.

Cet espace permet de proposer un accueil personnalisé et individualisé (API), favorisant les démarches ultérieures de la personne accueillie.

Cette logique de parcours doit également amener à ce que les publics puissent avoir accès à une information en amont de la manifestation (supports, ressources numériques, rencontres...) afin de débiter leur réflexion avant la visite et de développer leur capacité à traiter de manière critique les informations reçues.

Enfin, des informations relatives à la vie étudiante permettant de concrétiser son projet (bourse, logement, mobilité...) et/ou de développer des expériences en parallèle (bénévolat, mobilité internationale...) doivent avoir également toute leur place au sein de ces manifestations.

Délivrer des informations complètes et objectives

Les visiteurs doivent avoir accès à des informations fiables et actualisées, présentant la diversité des voies et des modalités de formation (formation initiale sous statut scolaire ou apprentissage et formation continue). Une attention particulière devra être portée à une bonne visibilité des parcours de formation vers les nouveaux emplois des transitions numériques et écologiques¹.

Le public doit être informé du statut des établissements, de la nature des certifications, des conditions d'accès, des frais de scolarité ...

La neutralité dans la présentation des stands doit être la règle en favorisant une même et claire identification des établissements et des voies de formation et en évitant toute logique commerciale et tout stand mis en valeur de façon excessive.

Les organisateurs doivent s'assurer que les exposants apportent également des informations sur les conditions d'insertion à l'issue des différentes formations, sur les métiers et les débouchés afin d'aider la personne à s'inscrire dans un parcours d'orientation.

Chaque année, un focus particulier pourra être fait sur des métiers et/ou secteurs économiques retenus par le comité d'organisation pour diverses raisons : importance en terme d'emploi, métiers peu ou pas répandus, secteurs présentant des difficultés à recruter ...

Pour ce faire, des coopérations et des partenariats seront développés avec notamment les membres IDÉO² et les membres associés³, les branches professionnelles, le GREF Bretagne...

1 Breizh Cop : Projet de développement durable de la Région Bretagne : <https://www.breizhcop.bzh/>

2 11 réseaux composent IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne : les centres d'information et d'orientation (CIO), le réseau des missions locales, info jeunes Bretagne, Groupement Évolution Bretagne, l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), les Services Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP), les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Cap emploi, le réseau des Structures de Proximité Emploi-Formation (SPEF), Pole Emploi, Transitions Pro.

3 Il existe 11 membres associés IDÉO : L'Association des Jeunes Industries Bretagne (AJIR Bretagne), les Associations Jeunesse et Entreprises du Finistère et des Côtes d'Armor (AJE29 et AJE22), Cap Avenir, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, la Cité des Métiers des Côtes d'Armor, l'Espace Orientation Métiers des Capucins, l'Exploratoire (35), la Toulaine.

Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité

L'organisation du salon favorisera la mixité des métiers et mettra en évidence la possibilité, pour les femmes comme pour les hommes, d'accéder à tous les métiers en valorisant l'approche compétence. Les organisateurs veilleront notamment à équilibrer la présence d'hommes et de femmes dans la présentation des métiers, tables rondes et conférences associées à l'évènement.

Des salons post-bac accessibles à toutes et tous

Afin que ces salons post-bac soient ouverts à toutes et à tous, la gratuité pour l'ensemble des publics est un préalable tout comme le respect de l'anonymat des publics présents. Les conditions d'organisation doivent pouvoir permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap. La manifestation doit s'inscrire dans une logique de proximité, le département constituant l'échelon géographique de référence pour l'organisation de ce type d'actions.

Si ces événements sont en premier lieu destinés aux lycéens en première et terminale, l'ouverture à tous les publics doit être encouragée, notamment vers les demandeurs d'emploi, les adultes en reconversion professionnelle. Des modalités permettant de garantir un accueil à tous les publics doivent être proposées telles que des temps d'ouverture le midi, en soirée ou le week-end.

Des manifestations sobres

Conformément aux objectifs de la BreizhCop, la sobriété doit être recherchée en limitant au maximum la production de déchet et la consommation énergétique. L'emploi de matériaux réutilisables, biosourcés et locaux, notamment pour les stands et les fournitures, est encouragé. Le tri et le recyclage des déchets doivent être mis en place. En amont de la manifestation, le public doit être encouragé à l'utilisation des transports doux et/ou en commun pour se rendre à la manifestation.

Une logique d'évaluation assumée

Une véritable démarche d'évaluation doit être mise en place en termes quantitatif et qualitatif. Afin de mesurer les flux accueillis, la typologie des visiteurs et le degré de satisfaction des participants, un bilan devra être réalisé entre l'ensemble des partenaires et une évaluation de l'action, sous forme d'enquête, sera menée auprès des visiteurs, des équipes pédagogiques si nécessaire, des exposants et partenaires.

L'évaluation doit ainsi mesurer l'atteinte des objectifs fixés, l'impact de l'action sur les publics et mesurer leur connaissance des services d'IDÉO. Par ailleurs, celle-ci doit également identifier les nouvelles pistes d'actions et élaborer des préconisations pour l'avenir.

Des principes déclinés auprès des exposants

Une charte d'exposant et/ou de déontologie devra traduire l'ensemble de ces principes afin que les exposants aient une bonne appréhension des objectifs éducatifs et pédagogiques de la manifestation.

Ces chartes doivent notamment réaffirmer certains principes :

- nécessité d'orienter si besoin le public vers les acteurs IDÉO,
- neutralité de l'accueil et transparence dans les informations délivrées,
- délivrance d'informations sur les conditions d'insertion, les débouchés à l'issue des différentes formations,
- promotion de la diversité et de la mixité femmes/hommes au sein des formations et des métiers,
- représentation plurielle des voies de formation,
- inscription de la manifestation dans la logique d'évaluation et de résultats.

LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- ✓ **Une étape dans la construction du parcours scolaire et professionnel, dans le cadre d'une démarche éducative**
 - Initiatives permettant de préparer la visite en amont (ressources numériques, supports, etc).
 - Mobilisation des réseaux membres IDÉO :
 - APEC
 - Cap Emploi
 - CIDFF
 - CIO
 - Groupement Évolution Bretagne
 - Pôle Emploi
 - Réseau des Missions Locales
 - Info Jeunes Bretagne
 - Réseau SPEF
 - SUIO-IP
 - Transitions Pro
 - Mise en place éventuelle d'un espace IDÉO
 - Informations relatives à la vie étudiante (mobilité, logement, bénévolat ...).
- ✓ **Délivrer des informations complètes et objectives**
 - Représentation plurielle des voies de formation (formation initiale sous statut scolaire ou apprentissage et formation continue)
 - Transparence des informations délivrées : condition d'accès, frais de scolarité, nature des certifications, statut des établissements ...
 - Informations sur les conditions d'insertion à l'issue des différentes formations, sur les métiers et les débouchés.
 - Claire identification des exposants et même visibilité des stands.
 - Développement de partenariats au-delà des membres IDÉO : membres associés IDÉO, branches professionnelles, Gref Bretagne ...
- ✓ **Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des métiers**
 - Mesures et actions en faveur de la mixité des métiers auprès des publics et des exposants
 - Promotion de la mixité dans les supports de communication
 - Nombre de femmes et d'hommes qui interviennent pour témoigner de leur métier, participer à une table ronde ou à une conférence associée à l'évènement.
- ✓ **Des manifestations accessibles à toutes et à tous**
 - Ouverture à tous les publics.
 - Gratuité de la manifestation.
 - Anonymat des publics présents.
 - Accessibilité des personnes en situation de handicap.
 - Organisation de l'évènement à l'échelle départementale à minima.
- ✓ **Des manifestations sobres**
 - Matériaux réutilisables, biosourcés et/ou locaux privilégiés
 - Tri et recyclage des déchets
 - Promotion des déplacements doux et/ou en commun pour se rendre à la manifestation
 - Mesures correctives pour limiter la production de déchets (flyers numérisés, goodies limités...)
- ✓ **Une logique d'évaluation assumée**
 - Evaluation quantitative de la manifestation.
 - Evaluation qualitative auprès des partenaires et des visiteurs : un questionnaire type pour les visiteurs est à la disposition des organisateurs (annexe 2).
- ✓ **Des principes déclinés auprès des exposants**
 - Mise en place d'une charte de l'exposant réaffirmant l'ensemble des principes précités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les manifestations se voient appliquer une double règle de financement :

- taux d'intervention maximum : 20% des dépenses réelles sur la base du montant des dépenses subventionnables.
- plafond de subvention de 70 000 euros

Les dépenses subventionnables sont présentées en annexe 3.

Sont considérés comme dépenses non éligibles, les frais de fonctionnement des structures impliquées dans l'organisation dont la rémunération du personnel, les charges courantes.

La subvention est versée en deux fois : une avance de 50% et le solde (à réception de l'ensemble des bilans financiers des projets).

La demande de financement doit être déposée **deux mois** avant le démarrage du projet.

Toute subvention obtenue de la Région Bretagne entraîne l'obligation pour le porteur de projet de fournir un bilan de la manifestation (quantitative et qualitative), ainsi qu'un compte rendu d'exécution et un bilan financier à l'issue de la réalisation de l'opération cofinancée.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région sur tous les documents de communication réalisés postérieurement à l'attribution de la subvention. Il s'engage notamment à faire mention du soutien de la région dans ses rapports avec les médias relatifs à l'opération soutenue.

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Communication Brochures, site Internet, affiches, Invitations...
Signalétique Panneaux, signalisation...
Location salle
Gardiennage-sécurité
Assurance
Aménagement intérieur Stands, installation...
Électricité, Sonorisation
Transport <ul style="list-style-type: none">- des élèves, des bénévoles- des matériels
Matières d'œuvre
Frais de réception et de déjeuner des exposants
Prestations diverses Téléphone, photocopies, affranchissement, fournitures administratives, honoraire comptable,...